

**COMMUNE DE VILLY- BOCAGE**  
**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 24 AVRIL 2026**  
**N° 2026-05**

**2026-05-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 09 avril 2026**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du vendredi 09 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

**2026-05-02 : Délégation complémentaire au Maire**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 4000,00 euros hors taxes, et dans la mesure où la dépense revêt un caractère d'urgence.

**2026-05-03 : Vote des taux d'imposition locale pour l'année 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2026 : Taxe sur le foncier bâti : 44.13%, Taxe sur le foncier non bâti : 35.16%, Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 09.32%.

**2026-05-04 : Mise à jour de la grille tarifaire des services et prestations périscolaires**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'augmentation des repas à 4,00€ pour les enfants et 8,00€ pour les adultes. Ces mêmes tarifs s'appliquent pour les repas « pique-nique ».

**2026-05-05 : Demande de subvention par la coopérative scolaire**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 120 euros à la coopérative scolaire de Villy-Bocage et pour le projet pédagogique présenté.

**2026-05-06 : Approbation du Compte Financier Unique - Budget assainissement 2025**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le CFU assainissement 2025.

**2026-05-07 : Approbation du Compte Financier Unique - Budget principal 2025**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le CFU de 2025.

**2026-05-08 : Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget de la commune**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter en section de fonctionnement l'exercice 2026 au compte 002 la somme de 102821,65 €.

**2026-05-09 : Vote du budget primitif 2026 principal de la commune**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif principal 2026 de la commune tel que présenté et annexé au présent :

Dépenses de fonctionnement : 536 297,31 €

Recettes de fonctionnement : 536 297,31 €

Dépenses d'investissement : 44 730,00 €

Recettes d'investissement : 101 203,58 €

**2026-05-10 : Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2026**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le taux de fongibilité de crédits à 3,00% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Maire,  
Alexandre LEBASTARD

